



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 JUIN 2022 – 18 HEURES 30

Le quatorze juin deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Dingy-en-Vuache, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric ROSAY, Maire.

Présents : Monsieur Éric ROSAY, Monsieur Marc MENEGHETTI, Monsieur Olivier RIGAL, Monsieur Olivier GRANDCHAMP, Madame Christèle PERROTIN, Monsieur Joël SOLER, Monsieur Serge BRULER, Madame Murielle MORANDINI, Madame Stéphanie COMESTAZ.

Absents excusés : Madame Sophie TURCK, Madame Catherine ARGAUD, Madame Patricia GRUBER, Geneviève VUETAZ, Monsieur Pierre LAUPIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier RIGAL.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la dernière séance soulève des remarques, ce n'est pas le cas. Le compte rendu est approuvé.

DELIBERATIONS

- **Modalités de publication des actes administratifs**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération. A défaut de délibération sur ce point au 1^{ier} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Afin de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la Commune, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, Monsieur le Maire propose de continuer à publier par affichage les actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

Point sur les travaux : une étude pour la liaison en mode doux Bloux-Valleiry a été lancée par la Commune de Valleiry

Point sur les contentieux.

Cantine : le précédent marché de livraison de repas en liaison froide échoit au 31 juillet, un nouveau marché a donc été lancé. La mise en place de la tarification suivant un quotient familial va être étudiée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

A Dingy-en-Vuache, le 15 juin 2022,

Le Maire,

Éric ROSAY

